

Publié le :
20 NOV. 2025

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-107 :

Marché N° 2025-009 – entre la Ville et la Société AXIMUM SECURITE LYON – 24 rue du Lyonnais
– 69800 SAINT-PRIEST signé le 11 septembre 2025.

Objet : Travaux de signalisation horizontale, verticale et pose de mobilier urbain

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-108 :

Marché N° 2025-022 – entre la Ville et la Société LOCAFONTAINE SAS – ZI Bois de l'Epine – 2 avenue Ambroise Croizat – 2 avenue Ambroise Croizat – 91130 RIS ORANGIS signé le 25 septembre 2025.

Objet : Location et maintenance de fontaines à eau

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date d'installation et de mise en service de la première fontaine, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : 9 500 € HT maximum annuel

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-109 :

Marché N° 2025-016 – entre la Ville et la Société PLUXEE FRANCE – 32 rue Blanche – 75009 PARIS signé le 26 septembre 2025.

Objet : Fourniture, livraison et gestion de titres restaurant

Durée : La durée du marché est d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026, renouvelable par tacite reconduction, trois fois un an.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 750 000 € HT

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-110 :

Arrêté municipal en date du 2 octobre 2025.

Objet : Mise en place d'une ligne de trésorerie de 4 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- **Montant : 4 000 000 euros**
- **Durée : 1 an à compter de la signature du contrat**
- **Taux d'intérêts et marge : tirage sur €STR +0,56 % (dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à 0, l'€STR serait alors réputé égal à 0)**
- **Calcul des intérêts : à compter de la date de mise à disposition des fonds jusqu'au jour calendaire précédant la date de remboursement des fonds**
- **Paiement des intérêts : chaque mois/trimestre civil par débit d'office**
- **Frais de dossier : 0,07 % du montant de la ligne soit 2 800 €**
- **Commission de non-utilisation : 0,02 % par an sur le montant non utilisé de la ligne de trésorerie**

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-111 :

Avenant n°1 au marché N° 2025-0003 – entre la Ville et la SAS ST GROUPE – ZAE PIOCH LYON – 34160 BOISSERON signé le 26 septembre 2025.

Objet : Rénovation du parquet du gymnase Lucien Lachaise

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'Acte d'Engagement et de prévoir les travaux supplémentaires suivants :

- uniformisation de la hauteur et finition des plinthes et contre-plinthes sur les côtés Nord, Est, Ouest ;
- mise en place d'un pare vapeur ;
- conservation des fourreaux existants pour le volley et réduction du poste lié aux trappons ;
- seuls 4 points d'ancrage pour le hand sont réservés au lieu de 12 prévus initialement ;
- modification du mode de raccordement entre l'accès sud et la table de marques ;
- déclouage du parquet pour réemploi ;
- traçage des lignes de hand sur basket.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une moins value de 6 720 € HT.

Le montant total du marché est porté de 217 616 € HT à 210 896 € HT.

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-112 :

Avenant n°1 au marché N° 2024-0021 – Lot 1 – entre la Ville et la Société LA RHODANIENNE DE CARRELAGE SAS – 54 rue Vaillant Couturier – 69200 VENISSIEUX signé le 8 octobre 2025.

Objet : Aménagement de la Maison de quartier des Hauts de Cuire

lot 1 : carrelage - faïence - chape

L'avenant vient modifier l'article 2 de l'acte de l'engagement et prévoit les travaux supplémentaires suivants :

- mise en place une surépaisseur de chape de 20 mm pour réguler la surface.

En effet, la réserve de sol prévue initialement représentait 60 mm au lieu de 80 mm nécessaire.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une augmentation de 1 812,95 € HT.

Le montant total du marché est porté de 51 458,34 € HT à 53 271,29 € HT.

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-113 :

Avenant n°1 au marché N° 2024-021 – Lot 5 – entre la Ville et la Société RABY SAS – 9 rue de la Libération – 69270 FONTAINES SUR SAÔNE signé le 8 octobre 2025.

Objet : Aménagement de la Maison de quartier des Hauts de Cuire

lot 5 : chauffage – rafraîchissement – ventilation - plomberie

L'avenant vient modifier l'article 2 de l'acte de l'engagement et prévoit l'annulation de la fourniture de pose d'un sèche-mains 1000 watts initialement prévus au marché.

Durée : L'avenant prend effet à compter sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une diminution de 1 901,94 € HT.

Le montant total du marché est porté de 136 005,70 € HT à 134 103,76 € HT.

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-114 :

Avenant n°1 au marché N° 2025-008 – Lot 1 – entre la Ville et la Société UNION TECHNIQUE DU BÂTIMENT UTB – 59 avenue Gaston Roussel – 93230 ROMAINVILLE signé le 30 septembre 2025.

Objet : Travaux d'entretien, de réparation et de réfection des toitures et des étanchéités des bâtiments communaux

lot 1 : travaux d'entretien, de réparation et contrôle des toitures et étanchéités

L'avenant a pour effet de modifier le Bordereau de Prix Unitaires initial de maintenance préventive en raison de l'ajout d'un bâtiment du patrimoine : local 86 avenue Général Leclerc.

Durée : L'avenant prend effet à compter sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-115 :

Avenant n°1 au marché N° 2021-028 – Lot 1 – entre la Ville et la Société MOREAU SAS – 35 avenue Clément Ader – 69800 SAINT-PRIEST signé le 3 septembre 2025.

Objet : Fourniture de vêtements, de chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle

lot 1 : vêtements de cuisine, entretien, crèches

La durée de l'accord-cadre est prorogée de trois mois et arrivera à échéance le 18 mars 2026.

Durée : L'avenant prend effet à compter sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-116 :

Avenant n°1 au marché N° 2021-028 – Lot 2 – entre la Ville et la Société PROLIANS RAA VENISSIEUX – ETS DESCOURS ET CABAUD RAA – 174 avenue de Préssensé – 69634 VENISSIEUX signé le 3 septembre 2025.

Objet : Fourniture de vêtements, de chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle

lot 2 : vêtements et bleus de travail

La durée de l'accord-cadre est prorogée de trois mois et arrivera à échéance le 18 mars 2026.

Durée : L'avenant prend effet à compter sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-117 :

Avenant n°1 au marché N° 2021-028 – Lot 3 – entre la Ville et la Société MOREAU SAS – 35 avenue Clément Ader – 69800 SAINT-PRIEST signé le 3 septembre 2025.

Objet : Fourniture de vêtements, de chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle

lot 3 : vêtements de protection contre le froid et la pluie

La durée de l'accord-cadre est prorogée de trois mois et arrivera à échéance le 18 mars 2026.

Durée : L'avenant prend effet à compter sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-118 :

Avenant n°1 au marché N° 2021-028 – Lot 4 – entre la Ville et la Société PROLIANS RAA VENISSIEUX – ETS DESCOURS ET CABAUD RAA – 174 avenue de Préssensé – 69634 VENISSIEUX signé le 3 septembre 2025.

Objet : Fourniture de vêtements, de chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle

lot 4 : tee-shirts et sweats

La durée de l'accord-cadre est prorogée de trois mois et arrivera à échéance le 18 mars 2026.

Durée : L'avenant prend effet à compter sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DDU 26 JUILLET 2025

N° 2025-119 :

Avenant n°1 au marché N° 2021-028 – Lot 5 – entre la Ville et la Société GEDIVEPRO SAS – 127 rue Jules Bournet – 03100 MONTLUCON signé le 3 septembre 2025.

Objet : Fourniture de vêtements, de chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle

lot 5 : chaussures de sécurité et chaussures de travail

La durée de l'accord-cadre est prorogée de trois mois et arrivera à échéance le 18 mars 2026.

Durée : L'avenant prend effet à compter sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas incidence financière, le montant demeurant inchangé.

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-120 :

Avenant n°2 au marché N° 2021-028 – Lot 6 – entre la Ville et la Société LYRECO FRANCE – 1 rue Alphonse Terroir – 59584 MARLY Cedex signé le 3 septembre 2025.

Objet : Fourniture de vêtements, de chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle

lot 6 : équipements de protection individuelle

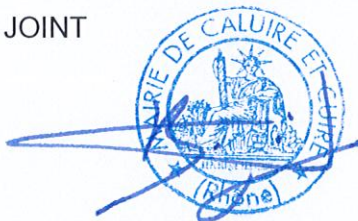
La durée de l'accord-cadre est prorogée de trois mois et arrivera à échéance le 18 mars 2026.

Durée : L'avenant prend effet à compter sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-121 :

Avenant n°1 au marché N° 2024-043 Lot 5 – entre la Ville et la Société ASMT – 556 avenue de la Gare – 69870 LAMURE SUR AZERGUE signé le 23 octobre 2025.

Objet : Ecole Pierre et Marie Curie – Aménagement des espaces extérieurs

lot 5 : clôtures menuiserie extérieure métallerie

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'Acte d'Engagement et la décomposition de Prix Globale et Forfaitaire Initiale (DPGF).

Des modifications dans l'exécution du chantier sont nécessaires pour la parfaite finalisation du chantier :

- mise en œuvre d'une trappe pour permettre la vérification des personnes voulant accéder à l'école ;
- suppression des postes liés à la porte ventaux, aux grilles persiennées en acier et aluminiums aux gardes-corps et mains courantes ;
- réalisation, suite à un ajustement de niveau du sol d'un garde corps barreaudé, d'un portillon en barreaudage serré, d'une gâche électrique.

Durée : L'avenant prend effet à compter sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une moins value de 2 848,80 € HT.

Le montant total du marché est porté de 94 100,82 € HT à 91 726,82 € HT.

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-122 :

Marché N° 2025-002 – Lot 17 – entre la Ville et la Société BOBI REEMPLOI – 18 rue Bodin – 69001 LYON signé le 24 octobre 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 17 : réemploi

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 6 000,20 € HT

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-123:

Marché N° 2025-002 – Lot 13 – entre la Ville et la Société BLEU ELECTRIC – 45 rue du Marais – 690100 VILLEURBANNE signé le 24 octobre 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 13 : électricité – courant fort et courant faible – panneaux photovoltaïques

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 115 787,23 € HT

Caluire et Cuire, le 17 novembre 2025

Bastien JOINT
Maire

